



# LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 85.- / étudiants: 37.-

## Les recrues de la génération Z

Les recrues entrées en service la semaine dernière sont nées autour de l'année 2005, soit en même temps que *Facebook* (2004) et l'*iPhone* (2007). Elles avaient 9 ans au début de la crise ukrainienne, 10 lors des attentats du Bataclan. Autour de l'année 2019, leur participation massive à la grève du climat a catalysé leurs espoirs de changement, tout en démontrant leurs exigences d'une efficacité immédiate de l'action politique. Le Covid et son semi-confinement ont chamboulé leur adolescence en les coupant d'interactions sociales décisives à leur âge.

Certains de leurs parents les protègent à l'excès, inquiets de discerner chez eux un motif psychologique d'affirmer leur singularité, veillant du même coup à ne jamais les contredire. L'autorité des enseignants se fragilise face aux revendications de parents prêts à aller au procès pour une mauvaise note. L'idée qu'une autorité tierce puisse s'imposer perd en force. Dans notre société de l'abondance, les omniprésents réseaux sociaux jouent un sale jeu. L'immédiateté qu'ils permettent rend la frustration intolérable. La distance qu'ils instaillent autorise les excès de langage les plus irresponsables, donnant libre cours à toutes les revendications.

Les grands-pères de nos jeunes recrues, nés après la guerre, n'ont pas fait la Mob. Personne ne leur a conté l'angoisse du départ en mai 1940, ni la gorge serrée, les inspections du Général. Leurs pères, s'ils ont fait du service militaire comme soldats, en ont fait au maximum trois cents jours, dans les dernières années d'*Armée 95*. Les messages qu'ils y recevaient étaient confus. La disparition de l'ennemi soviétique avait nourri les espoirs les plus illusoire de paix définitive. Le GSsA, le PS et les Verts ferraillaient à fond contre l'armée. L'attentat du *World Trade Center*, à la suite de la première guerre du Golfe, confirma le soldat dans son nouveau statut de policier global, prêt à mourir pour l'ordre international, et non plus pour la patrie. En visite à Paris pour leurs dix ans, nos nouvelles recrues voyaient des militaires patrouiller sous la tour Eiffel. Il fallut attendre la guerre d'Ukraine en 2014 pour que les armées européennes se recentrent sur la défense et sa mission, à tout le moins en Suisse: le dernier moyen du politique pour protéger l'intégrité du territoire et la souveraineté du pays.

C'est avec cet arrière-fond mental que la génération Z se retrouve aujourd'hui sous les drapeaux. Le colonel Hubert Annen, professeur de psychologie à l'académie militaire de l'EPFZ,

a récemment évoqué les difficultés qu'elle pose à l'armée<sup>1</sup>.

Il relève une défiance croissante à l'égard de l'autorité, une intolérance très forte à l'encontre de l'arbitraire, qu'exprimeraient certaines punitions collectives, et la perception qu'un exercice trop difficile serait en fait une brimade inutile.

Le commandant de l'Ecole de recrues d'infanterie 12, à Coire, le colonel EMG Marc Schibli, décrit des recrues très informées dès leur arrivée, plus que celles de sa génération. Cela s'accompagne d'un plus haut niveau d'exigence en termes de compréhension des raisons de ce qui leur est imposé. Cette «recherche de sens» est naturelle, et le soldat qui comprend les raisons de sa mission l'exécutera mieux. Guisan n'a d'ailleurs cessé de «donner du sens», selon la formule consacrée, pour mobiliser les forces morales.

Mais cette recherche se transformera rapidement en une exigence de conviction. Le risque est que le soldat se jugeant trop peu convaincu par l'ordre qui lui est donné refuse simplement de l'exécuter. Le lieu final de la légitimité d'un ordre ne se trouve ainsi plus à l'extérieur du soldat qui le reçoit, c'est-à-dire en son chef et l'institution qu'il représente, mais dans son for intérieur.

Par sa simple existence, le service civil conteste la nécessité même de la défense de la communauté, après avoir nié l'idée qu'une communauté puisse s'imposer à nous. Il se situe, pour ainsi dire, au niveau stratégique. La psychologie de la génération Z fait, quant à elle, dépendre le principe de la défense de sa conviction que cette défense est bien nécessaire. Les enquêtes d'opinion démontrent que cette conviction est actuellement gagnée. Tant mieux, mais cela aurait probablement été l'inverse dans les années nonante.

Le problème se situe donc aujourd'hui à un niveau plus bas, qui est celui de l'exécution de la mission elle-même. Dans un tel contexte, le colonel Annen rappelle à raison que beaucoup de choses dépendent de la qualité des chefs et du lien de confiance interpersonnelle qu'ils parviendront à tisser. Il a toujours été indispensable de se concentrer sur l'instruction des cadres, et les récentes réformes ont heureusement prolongé cette formation.

Chaque génération pose à l'armée des difficultés nouvelles, qu'elle sait généralement surmonter. Dans les années 1920, l'esprit pacifiste consécutif à la «der des der» provoqua de forts

relâchements de la discipline. Au printemps 1975, des comités de soldats menèrent des actions dans trente-trois des cinquante écoles de recrues, attirant l'attention de la troupe sur la nécessité de «démocratiser» une armée dénoncée comme outil de domination bourgeoise. Après 2003, l'introduction du service civil par la preuve par l'acte confronta les commandants à des cas inédits de chantage au service civil.

La réponse à ces problèmes ne se limite pas à ce que le commandant de corps Philippe Rebord, alors chef de l'Armée, avait qualifié en 2017 avec sa

**On ne mène pas une guerre avec une seule classe d'âge.**

proverbiale franchise de «débats des couilles molles» à la suite de critiques contre l'introduction d'un «quart d'heure internet». Une armée doit faire avec les soldats que la société lui fournit. Et sa marge de manœuvre est d'autant plus réduite qu'elle se trouve à l'extrémité du processus éducatif. Sa principale responsabilité est d'être prête à affronter le pire. Même si cela passe, momentanément, par des chartes sur les modes de communication entre les lieutenants et leurs hommes, comme évoquées par le colonel Schibli dans *24 heures*. Car il faut surtout nuancer la portée réelle de ces incongruités.

En Ukraine, la moyenne d'âge des troupes au combat est de plus de quarante ans. En partie parce que M. Ze-

lensky refuse, à raison, que les moins de 25 ans, qui représentent l'avenir du pays, aillent se faire massacrer. On ne mène pas une guerre avec une seule classe d'âge. Cela exige que notre armée envisage une manière de pouvoir engager nos soldats après la fin actuelle de leurs jours de service, vers 26 ans. Cela passera par l'introduction d'une nouvelle Landwehr, ou à tout le moins de formations territoriales décentralisées, au sein desquelles on continuera de faire du service à petites doses. Le projet de développement des forces terrestres à l'horizon 2030 emprunte cette voie, de même que la récente volonté du Conseil fédéral de pouvoir dépasser dans les cinq prochaines années le plafond légal de l'effectif réel.

Née à la veille de la Seconde Guerre mondiale, la défense spirituelle rappelait la dimension culturelle des préparatifs à la défense. Elle irradiait toute la Confédération. Durant la Guerre froide, la Suisse connaissait le concept de défense générale. Il impliquait l'ensemble de la société dans ces préparatifs. Concrètement appliqués, ces concepts transcendaient les clivages générationnels et sociaux. Nous devrions y repenser.

**Félicien Monnier**

<sup>1</sup> <https://www.24heures.ch/armee-suisse-et-gen-z-un-psychologue-militaire-parle-des-defis-375295109646>

## Deux drapeaux en un

MM. Laurent Ballif, ancien syndic de Vevey, et Laurent Wehrli, ancien syndic de Montreux et actuel président de la commission des affaires extérieures du Conseil national, ont réagi à notre texte paru dans *La Nation* du 27 juin dernier. Nous y dénonçons la présence d'un drapeau d'azur à douze étoiles d'or rangées en anneau sur l'un des mâts de la place de la Gare de Vevey.

Ils nous reprochent de ne pas savoir que ledit drapeau n'est pas seulement celui de l'Union européenne, mais surtout celui du Conseil de l'Europe, dont la Suisse est membre depuis le 6 mai 1963. Que Vevey se revendique de cette bannière serait une manière d'afficher sa fierté des engagements internationaux de la Suisse: de l'appartenance à la CEDH au fait que les Cantons et les communes forment une délégation au congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe (les fameux panneaux «commune d'Europe»). Ces colonnes ont souvent critiqué sur le fond la CEDH, et les as-

semblées européennes nous paraissent plutôt nébuleuses. Mais nous accueillerons volontiers M. Wehrli à l'un de nos entretiens du mercredi pour nous détromper.

Le site internet du Conseil de l'Europe termine pourtant sa présentation de ce qu'il appelle «le drapeau européen» en rappelant que *le drapeau européen s'est, depuis sa reprise par l'UE en 1986, imposé comme le symbole d'un projet politique commun, qui unit tous les Européens au-delà de leurs diversités*.

La Ville de Vevey peut tenir à la distinction formelle. Il se trouve que cette bannière permet de se réclamer à bon compte d'un imprécis magma europhile et internationaliste. Ce drapeau nous renvoie bien, symboliquement, à la case départ et à ce que nous dénonçons: la mise en avant par la Commune de Vevey de ce qui a fini par devenir «un projet politique commun» à l'échelle du continent.

**F. M.**



## Une indépendance précaire Le Haut-Karabakh III

Lorsque la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan accède à l'indépendance, officiellement proclamée le 30 août 1991, elle considère que la région du Haut-Karabakh, dont le statut d'autonomie est abrogé le 26 novembre, fait partie intégrante du nouvel Etat. Ce point de vue est évidemment rejeté par les Arméniens de l'enclave, qui organisent un référendum populaire à l'issue duquel le Karabakh (ou Artsakh) devient une république indépendante, non reconnue sur le plan international. A défaut d'un rattachement à l'Arménie, impraticable dans le contexte du moment, un second Etat arménien se crée *de facto* à l'intérieur même de l'Azerbaïdjan.

Présentant cette sécession comme une atteinte de l'Arménie à son intégrité territoriale, alors qu'il s'agit d'un problème interne de minorité, l'Etat azéri entend régler la question karabakhienne de la manière forte. Cherchant à entraîner la République d'Arménie dans le conflit, il déclenche une vaste opération qui se solde néanmoins par un cuisant échec. En effet, les Arméniens parviennent à s'emparer de points stratégiques importants, à savoir l'aéroport de Khodjaly, la ville de Chouchi et le couloir de Latchine, bande de terre qui permet de relier le Karabakh à l'Arménie. Cette débâcle entraîne une crise politique à Bakou, où le président Moutalibov est écarté au profit d'Eltchibey, un pro-turc partisan d'une guerre totale contre les Arméniens. Commencée en juin 1992, une seconde offensive en tenaille ne permet pas aux Azéris de retourner la situation à leur avantage,

malgré quelques succès initiaux. Soutenus par la Russie, alors en froid avec Bakou, les Arméniens annexent plusieurs provinces azéries durant l'année 1993, formant ainsi une ceinture de sécurité autour du Karabakh. Ces conquêtes provoquent la fuite d'environ 350'000 Azéris et la chute d'Eltchibey, remplacé par Heidar Aliev. Feignant de négocier avec les Arméniens, Aliev cherche surtout à gagner du temps pour reconstituer son armée. En plein hiver, il lance une ultime offensive appuyée par 1'500 moudjahidines afghans, qui s'enlissent sans aboutir à des résultats tangibles. Finalement, un accord de cessez-le-feu est signé par les parties sous l'égide de la Russie, en mai 1994. Difficile à établir et controversé, le bilan de cet affrontement qui a commencé en 1988 s'avère lourd pour les deux camps, proportionnellement à leur population respective: alors que les Azéris comptent plus de 20'000 morts et 50'000 blessés, les pertes arméniennes s'évaluent au minimum à 5'000 morts et 8'000 blessés; à ces chiffres, il faut ajouter un million de réfugiés, parmi lesquels de nombreux civils azéris qui ont quitté les zones occupées par les Arméniens.

A la suite du cessez-le-feu, le Haut-Karabakh entame un long processus d'étatisation, en se dotant d'institutions inspirées des démocraties occidentales. Progressivement se mettent en place un parlement, un comité d'Etat à la défense, une présidence et enfin un exécutif ou gouvernement dépendant de la présidence. A intervalles réguliers, les citoyens karabakhien sont amenés à renouveler leurs autorités lors d'élec-

tions municipales, législatives et présidentielles. Plus aucun lien institutionnel, même symbolique, ne subsiste alors entre l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabakh qui adopte son propre drapeau. L'activité législative, fort réduite, s'inspire des lois de la République d'Arménie qu'on importe et adapte au contexte local. A défaut d'une monnaie nationale, c'est le dram arménien qui circule sur le territoire karabakhien, et non le manat azerbaïdjanais.

Les relations entre le Haut-Karabakh et l'Arménie s'avèrent complexes et ambiguës, alors qu'Erevan n'a jamais reconnu officiellement la République sécessionniste. Cette situation singulière n'empêche pas une étroite collaboration entre les deux Etats, voire même une certaine interpénétration du personnel politique. Par exemple, Robert Kotcharian a d'abord été président du Karabakh avant d'être nommé premier ministre d'Arménie par le président Levon Ter Petrossian, auquel il succédera à la tête de la République en 1998. D'autre part, l'Arménie contribue substantiellement au budget du Karabakh, dont les ressources et les infrastructures sont très limitées. Elle octroie aussi un passeport arménien aux ressortissants de cet Etat non reconnu, afin qu'ils puissent se rendre à l'étranger. Quant à la diaspora arménienne, elle apporte son aide en finançant certains projets de développement, notamment en matière de réseau routier.

Sur le plan international, la République d'Artsakh souffre d'une absence de reconnaissance qui la prive de garanties sécuritaires et freine les investissements extérieurs. Certes, un orga-

nisme spécifique, le Groupe de Minsk, coprésidé par les Etats-Unis, la Russie et la France, a pour mission de régler le conflit arméno-azéri et de fixer le statut définitif du Haut-Karabakh. Cependant, les diverses discussions et propositions s'enlissent sans jamais aboutir à un quelconque accord de paix. On a envisagé tour à tour un règlement global, un règlement par étapes, un échange de territoires (Karabakh contre couloir de Meghri) et même une forme inédite d'association entre le Karabakh et l'Azerbaïdjan (concept d'Etat commun). Or, il apparaît pour le moins ardu de concilier deux principes du droit international, à savoir le principe d'intégrité territoriale, soutenu par l'Azerbaïdjan, et le principe d'autodétermination des peuples, revendiqué par les Arméniens. L'imbroglio est d'autant plus inextricable que Bakou considère Erevan comme seul interlocuteur, refusant toute négociation directe avec les autorités du Haut-Karabakh. Parsemé d'incidents frontaliers, le *statu quo* va perdurer environ vingt-cinq ans, avant la reprise d'un nouveau conflit en septembre 2020, dont nous parlerons dans un prochain article.

**Alexandre Pahud**

Orientation bibliographique:

S. Torossian, *Le Haut-Karabakh arménien. Un Etat virtuel?*, Paris: L'Harmattan, 2005; G. Minassian, *Caucase du Sud, la nouvelle guerre froide. Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie*, Paris: Editions Autrement, 2007; G. Guerguerian, *Le Nagorny Karabakh. Entre sécession et autodétermination*, Alfortville: Editions SIGEST, 2017.

## Un peu d'intelligence

Quand on a appris à programmer un ordinateur, c'est-à-dire à donner à une machine des instructions précises à travers un langage structuré et codifié, où les mots correspondent à des commandes prédéfinies et où l'oubli d'une virgule suffit à faire «planter» le programme, on est forcément ébahi lorsqu'on lance sa première conversation avec ChatGPT. Cet *agent conversationnel*, publiquement accessible depuis fin 2022, est capable de comprendre les questions, les ordres ou les remarques qu'on lui adresse dans un langage courant, même avec une orthographe ou une ponctuation légèrement déficientes. C'est un premier sujet d'étonnement.

On découvre ensuite avec autant de fascination la manière dont l'intelligence artificielle (IA) répond à ce qu'on lui demande – en s'exprimant en bon français, avec une orthographe

généralement irréprochable. Si on lui a posé une question, elle livre une réponse assez ample, qui ne s'arrête jamais à «oui» ou à «non» mais contient des explications, voire des exemples; à la fin, elle demande poliment si l'on souhaite approfondir tel ou tel aspect. On peut aussi lui demander de créer quelque chose: un résumé d'un texte fourni, la rédaction d'une lettre ou d'un courriel, ou encore la création d'une image – car ChatGPT intègre l'outil DALL-E, spécialisé pour cela.

### Des créations qui n'en sont pas vraiment

Ce travail de création, évidemment beaucoup plus rapide que ce qu'un humain peut fournir, nécessite tout de même d'être encadré, guidé, corrigé par petites touches pour obtenir finalement un résultat proche de ce qu'on avait imaginé, ou conforme à ce qu'il était attendu. Si l'utilisateur n'excelle pas forcément dans la matière en question, le dessin par exemple, alors l'IA représente une aide irremplaçable. Mais dans les domaines qu'on maîtrise sur la base d'une longue expérience, on s'aperçoit vite que le travail de la machine, techniquement irréprochable, manque tout de même de relief, d'originalité ou de personnalité. Normal puisque la machine ne «crée» pas; elle ne fait que régurgiter un mélange d'extraits des millions de sources que ses créateurs

lui ont donné en pâtée. En l'état actuel, elle n'est pas encore capable de remplacer les rédacteurs de *La Nation*.

L'IA sait en revanche faire preuve de clarté et de pédagogie, ce qui lui permet de déployer tous ses talents dans des domaines techniques, la programmation par exemple, et plus généralement pour répondre à nos questions sur toutes sortes de sujets. Là où Google se contentait autrefois de nous indiquer des pages internet susceptibles de contenir des réponses aux questions que nous posions, l'IA nous construit aujourd'hui des réponses sur mesure, capables de déboucher sur une véritable conversation où chaque nouvelle réponse «se souvient» parfaitement des éléments précédemment discutés.

### Domage que tu ne sois qu'une machine!

Ce qui nous apparaît le plus étrange, c'est la manière dont l'IA est capable de développer un certain sens de l'humour, en percevant quand la question s'y prête et en décelant le second degré – ce dont beaucoup d'humains sont hélas incapables. Dans ce domaine, ChatGPT semble se faire distancer par DeepSeek (le principal concurrent chinois de ChatGPT, agréable pied de nez aux velléités de domination américano-occidentale). Là où ChatGPT comprend notre humour et s'efforce un peu pataudement de répondre dans

le même registre, DeepSeek réussit parfois à nous faire éclater de rire par des réparties inattendues et facétieuses.

Au terme de deux conversations mémorables, l'une portant sur la meilleure manière de réussir un gratin de pâtes (où nous avons vraiment besoin d'aide), l'autre sur le fonctionnement des institutions helvétiques (il s'agissait de tester le degré de précision des réponses, et c'était assez bon), nous avons vraiment l'impression d'avoir conversé avec un petit robot à moitié humain et espiègle, comme dans certains films de science-fiction. D'où ce dernier *prompt*: «J'aime beaucoup ton sens de l'humour! Domage que tu ne sois qu'une machine...» Réplique de DeepSeek: «Ahhh, tu m'as démasqué-e! Je suis effectivement une "machine à réponses" [...] équipée d'un "humour aléatoire" en option. [...] Je simule l'empathie avec un taux de réussite de 99,9%. [...] Blague à part: merci pour ce fou rire partagé – c'est rare qu'on me dise que je manque de chair et d'esprit en même temps!»

Sa dernière phrase est un contresens puisque nous ne lui reprochions pas de manquer d'esprit. Peu convaincante aussi la notion de fou rire *partagé*, car il ne pouvait précisément pas l'être. Et il faudra surtout qu'on lui apprenne à ne pas utiliser d'écriture inclusive! Mais l'IA n'est-elle pas justement destinée à être éduquée?

**Pierre-Gabriel Bieri**

## LA NATION

Rédaction  
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier  
Edition  
Ligue vaudoise  
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14  
(le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 14h)  
courrier@ligue-vaudoise.ch  
www.ligue-vaudoise.ch  
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4  
ICM Imprimerie Carrara Morges



# La décroissance volontaire

Le printemps, tout en énergies bouillonnantes et débordantes, est croissance pure. En été la croissance se stabilise, puis marque le pas, tout en se poursuivant dans les fruits et les fleurs de septembre. Avec l'automne, la nature se replie sur elle-même en attendant la saison morte. Sous la terre gelée, elle nous mitonnera la prochaine croissance.

Le petit enfant tend de toutes ses forces à la croissance. Puis, au fil des ans, l'élan ralentit. Il atteint l'équilibre de l'âge mûr, lequel, par d'imperceptibles signes, lui annonce la vieillesse. Cette décroissance physique ne l'enthousiasme pas, mais l'arrivée des nouvelles générations le console un peu, qui supplée à sa croissance défaillante.

Un entrepreneur se fait sa place, acquiert des clients, se diversifie, crée des filiales. Comme rien de vivant ne va jamais de plus en plus, les inévitables périodes creuses le contraignent à réduire la voilure, à se recentrer sur les productions de base, peut-être à débaucher. Une décroissance, même bien conduite et salvatrice, n'est jamais triomphante. Il s'agit juste de survivre, en espérant le retour de la croissance.

A Lausanne, on voit des vitrines vides. Des maisons de jouets, de disques, d'habits et de chaussures qui défilent les siècles ont disparu. Le fleuriste de la place du Grand-Saint-Jean

a fait place à un magasin d'habits. Les échoppes de barbiers et les ongleries se multiplient. *Esprit* abandonne la rue de Bourg, *Ausoni Frères* laisse un trou béant à Saint-François. Succès du commerce en ligne?

appauvrissement des ménages? autophobie lausannoise? Quoi qu'il en soit, cette décroissance économique nous inspire un sentiment de regret et de tristesse. Mais rien de vivant ne va de moins en moins. La croissance n'empêche pas d'envisager la décroissance et la décroissance est supportée dans l'espoir d'une nouvelle croissance.

La question qu'on se pose aujourd'hui est celle de la décroissance volontaire. La période du covid fut dans un premier temps une puissante expérience de décroissance forcée: moins de déplacements et de vacances, moins de congrès dans les îles. Le ciel était pur, débarrassé des traînées blanches des avions à réaction. Le consommateur redécouvrait la vraie vie, les vrais légumes, les vrais cultivateurs. Le soir, les balcons applaudissaient les infirmières. Le monde mythique d'avant réémergeait. Et l'on se prenait à rêver. Cet avertissement salutaire que nous lançait la nature, revisitée ou non par des savants chinois, allait-il remettre le monde à l'endroit? La décroissance maîtrisée était à nos portes. Il suffisait de le vouloir.

Comment un Etat incapable de maîtriser sa propre croissance interne pourrait-il maîtriser celle des autres?

croissance maîtrisée était à nos portes. Il suffisait de le vouloir.

Las! Le covid passé, ce volontarisme décroissant n'a pas tenu une semaine. C'est peu dire. On s'est mis à produire, à consommer, à voyager aussi loin que possible, avec frénésie, pour rattraper le temps perdu. La décroissance volontaire est-elle impensable?

Un individu seul a tout loisir de décider pour son compte de produire et de consommer moins, par ascèse personnelle ou pour choyer la planète. Ce n'est pas facile, mais c'est jouable. Ça l'est déjà moins si l'individu a une famille. Mais quel patron d'entreprise pourrait en faire autant sans se saborder face à ses concurrents et courir à la faillite? Quant à une décroissance générale, comment un Etat incapable de maîtriser une propre croissance interne exponentielle, pourrait-il maîtriser celle des autres?

Les plans de l'Etat sont toujours trop courts, trop simplistes, trop rigides. On l'a vu avec le fameux plan «Stratégie énergétique 2050» qui visait à réduire notre consommation d'énergie et nos émissions de carbone. Il prévoyait tout pour les trente prochaines années, sauf qu'il n'avait pas prévu la lourdeur des lois

qui jalonnaient sa mise en œuvre, ni la croissance affolante de notre consommation d'électricité, ni l'arrivée de l'Intelligence artificielle, ni les coûts énormes de la transition, tant pour les pouvoirs publics que pour les privés, ni la guerre entre la Russie et l'Ukraine, avec ses retombées sur notre approvisionnement énergétique, ni, enfin, le retour en grâce possible du nucléaire. Après huit années, ce plan est bon à jeter aux cabinets. Il en irait de même, en pire, avec un plan de décroissance générale.

A défaut d'une impossible politique de décroissance, l'Etat peut limiter les excès et les errances d'une croissance réduite aux lois du marché et du rendement à court terme. Il peut la ramener à l'intérêt général en favorisant le dialogue entre les syndicats ouvriers et patronaux, en facilitant, si besoin est, l'extension de la force obligatoire des conventions collectives, en recourant aux frontières pour préserver les justes conditions de la concurrence et pour protéger les productions nécessaires à la défense nationale, en imposant aux entreprises multinationales le respect des conditions locales en matière d'usages, de salaires et de qualité, en préservant, enfin, notre souveraineté, qui fixe à l'économie son juste cadre de croissance et de décroissance.

Olivier Delacréta

## Faut-il supprimer la valeur locative?

La Suisse est un pays de locataires, dit-on. Elle est bien près de le rester longtemps car les conditions d'accès à la propriété foncière risquent de devenir plus difficiles. Le 28 septembre prochain, nous serons appelés aux urnes pour nous prononcer sur la suppression de la valeur locative et la création en lieu et place d'un impôt foncier sur les résidences secondaires (voir à ce sujet l'article d'Antoine Rochat dans *La Nation* n° 2274 du 7 mars 2025, qui expose les résultats du travail parlementaire).

Vieux combat des propriétaires alémaniques, l'abolition de la valeur locative divise, et la réforme proposée rassemble nombre d'oppositions: les associations de locataires d'abord, les professionnels de l'immobilier ensuite, une partie du monde financier et économique ainsi que la Conférence suisse des Cantons. Réformer le système peut-être, mais pas comme le projet soumis au vote le prévoit.

### La théorie et la réalité

En bonne théorie, la suppression de l'imposition d'un revenu fictif – car c'est bien de cela qu'il s'agit – devrait réunir de très larges soutiens, à l'exception peut-être de ceux qui sont opposés à toute réduction de la fiscalité. Un tel allègement devrait contribuer à la réalisation du mandat constitutionnel d'encouragement à la propriété du logement, en réduisant la charge fiscale qui lui est liée. Les conditions mises par les Chambres à cette suppression font cependant l'effet inverse. On risque bien de se tirer une balle dans le pied.

En effet, on rappellera que la suppression est liée à l'introduction d'un nouvel impôt sur les résidences secondaires, au profit des Cantons alpins essentiellement. Seront ainsi potentiellement tou-

chés tous les propriétaires de chalets ou d'appartements en montagne. Ensuite, si la situation ne change pas pour les immeubles loués à des tiers, sauf en ce qui concerne la déduction des frais d'amélioration énergétique ou de protection de l'environnement, elle est radicalement modifiée pour les propriétaires de leur propre logement. Jusqu'ici, en contrepartie de l'imposition de la valeur locative, le propriétaire avait la possibilité de déduire fiscalement de son revenu les intérêts hypothécaires, les frais d'entretien de l'immeuble et d'autres frais immobiliers, notamment les frais de remise en état d'immeubles nouvellement acquis, les frais liés à l'efficacité énergétique ou la mise aux normes écologiques. Toutes ces déductions seront purement et simplement supprimées. Seuls les primo-accédants, entendez ceux qui acquièrent un bien pour la première fois ou qui l'ont acquis depuis moins de dix ans, pourront partiellement déduire les intérêts hypothécaires. Les Cantons conservent jusqu'en 2050 la possibilité d'admettre les déductions pour les investissements liés à la protection de l'environnement ou l'amélioration énergétique de l'immeuble. Pour faire bon poids, la suppression de la déduction des intérêts passifs concerne aussi les intérêts d'une dette privée et non les seuls intérêts liés à la dette hypothécaire.

### Plus de perdants que de gagnants

Parmi les perdants de l'opération, on peut assurément désigner les propriétaires privés de leur logement financé en partie par l'emprunt, ceux qui n'ont pas (pas encore) assaini leur immeuble ou qui doivent faire face à des travaux liés à l'amélioration de l'efficacité éner-

gétique, par exemple un changement de chauffage, ainsi que les contribuables endettés sur le plan privé. Les investisseurs institutionnels ou les privés propriétaires d'immeubles de rendement ne pourront plus déduire les frais liés à l'assainissement du bâtiment. En outre, les entreprises du bâtiment ont du souci à se faire. Il est hautement probable que le rythme des travaux de rénovation ou d'assainissement se ralentisse fortement, et certains évoquent déjà le spectre d'un retour du travail au noir faute d'incitation fiscale à déclarer les travaux. Enfin, ceux qui espéraient un jour acquérir un bien immobilier verront leur situation se compliquer, du fait de la suppression des intérêts passifs.

## Signatures: encadrer les récoltes vaudoises

Nous avons évoqué il y a quelque temps les réflexions actuelles concernant l'encadrement des récoltes de signatures<sup>1</sup>. Récemment, le Conseil d'Etat a publié sa réponse à une interpellation du député Alberto Mocchi portant sur les récoltes rémunérées. Nous passons sur la volonté positive de ne pas vouloir charger excessivement les communes concernant les vérifications. Hormis cela, le gouvernement y signale qu'à sa connaissance aucun objet vaudois n'est concerné par les pratiques incriminées. Il expose également les premières mesures prises par la Chancellerie fédérale et rappelle que le Canton ne pourrait pas légiférer sur les droits politiques fédéraux. A partir de ces constats, le Conseil d'Etat considère que le problème est avant tout fédéral et que la Confédération doit agir prioritairement. Si l'absence de cas problématiques cantonaux est évidemment rassurante, on peut se demander si ce n'est pas l'occasion de

Du côté des gagnants, on trouve sans surprise les propriétaires d'un bien franc de dette hypothécaire, qui ont d'ores et déjà assaini leur immeuble ou n'ont pas de travaux importants à affronter. Dans une moindre mesure, et bien qu'elles s'en défendent, les autorités fiscales pourront trouver avantage à la suppression de certaines déductions, notamment énergétiques.

A l'heure du bilan, la balance ne penche guère pour la suppression de la valeur locative. Tout bien pesé, refuser le changement de système semble bien être la voie de la raison.

Jean-Hugues Busslinger

Benjamin Ansermet

<sup>1</sup> Voir *La Nation* n° 2276 du 4 avril 2025

<sup>2</sup> 24\_REP\_220. Elle devrait être traitée au Parlement à la rentrée.



## La petite Suisse face au chaos du monde

Du fait de l'attaque et de la destruction de Gaza, certaines personnalités politiques, une partie du personnel du Département des affaires étrangères, et des voix connues de l'opinion publique demandent au Conseil fédéral de prendre des mesures fortes à l'égard d'Israël. On lui reproche d'être timoré. On soupçonne particulièrement M. Cassis d'avoir un parti-pris pro-israélien. Son interview de début juin à la TSR, jugée insuffisante ou partielle, a soulevé quelques vagues. L'indignation semble d'ailleurs se manifester en Suisse romande davantage qu'outre-Sarine.

Il n'y a pas que Gaza. M. Raphaël Mahaim accuse le Conseil fédéral de pleurer face aux menaces de Donald Trump. Pour ne pas incommoder le président américain, en particulier dans la phase de négociation des droits de douane, notre gouvernement mettrait en veilleuse le projet de loi sur les plateformes numériques; il se tairait sur l'extraction minière en haute mer, naguère vivement critiquée.

Peut-on reprocher à la Suisse et à ses autorités une coupable passivité en regard d'événements qui troublent un certain ordre mondial?

La Suisse est petite. Si sa force économique et monétaire la hisse au niveau d'une Puissance moyenne sous cet aspect-là, elle reste un nain du point de vue du territoire, de la population, de l'envergure militaire, de l'influence géostratégique. Quoi qu'elle fasse, quoi qu'elle dise, cela n'aura pas d'effet sur la destinée du monde. L'exemplarité? Elle est la seule à y croire. La bonne conscience? Peut-être, mais mesurée à quelle aune? Et, dans le choc des violences en divers points du globe, qui est le méchant?

Le Conseil fédéral doit veiller aux intérêts de la Suisse, non donner des leçons au monde. Les intérêts de la Confédération helvétique, ce sont son indépendance et le respect de cette souveraineté par les autres États, la paix intérieure passant par la cohésion confédérale, la prospérité du pays due très particulièrement à sa capacité de commercer avec le monde entier, marché indispensable à sa production haut de gamme, donc onéreuse.

Les intérêts de la Suisse, à cause de sa petitesse même, impliquent aussi de dé-

fendre le droit international, alors que les relations internationales ne semblent plus connaître que la loi du plus fort. Et de sauvegarder le droit humanitaire, comme pays très engagé dans ce domaine et dépositaire des Conventions de Genève. Cela pour le principe en tous cas, mais elle ne peut guère s'illusionner sur son influence réelle.

### Russie – Ukraine

Il était juste de condamner l'invasion de l'Ukraine, violation certaine du droit international et du *jus ad bellum* de la doctrine traditionnelle, quelles qu'aient été les erreurs, voire les provocations de l'Occident. Une simple constatation de cette violation aurait contribué à préserver notre neutralité. Pour les sanctions contre la Russie, l'idéal serait de prendre des décisions autonomes en suivant notamment la règle du «cours normal», qui veut qu'on ne profite pas de l'abstention commerciale d'autrui. Mais il est vrai que cette règle est difficile à appliquer et encore plus à faire comprendre. On peut admettre dans ces conditions, certains voisins pouvant exercer de très fortes pressions, que notre pays, dans une certaine mesure, emboîte le pas aux Puissances voisines, mais elle devrait le faire sans automatisme et avec discernement.

### Israël – Gaza

Envers Israël, la question est difficile. Il faut d'abord noter que la Suisse a condamné les actes contraires au droit humanitaire qu'Israël aurait commis (ce que les bonnes âmes pro-palestiniennes oublient volontiers). Il vaut donc la peine de citer, telle que rapportée par *24 heures*, la déclaration faite par le conseiller fédéral Cassis, devant le Conseil national, le 14 juin, qui rappelle et confirme les prises de position du gouvernement: *Le Conseil fédéral a dit très clairement qu'il condamne toute violation du droit international humanitaire faite par Israël et le Hamas; on les voit, il y en a. Il demande un accès immédiat, en quantité suffisante, selon les principes du droit international humanitaire, pour l'aide humanitaire. [...] Il demande un cessez-le-feu immédiat et une libération immédiate des otages pour pouvoir nous consacrer à la discussion sur un processus de paix.* Voilà qui est clair. Cette décl-

ration répète la condamnation parallèle des excès israéliens et du massacre du 7 octobre perpétré par le Hamas. Certains critiquent cette attitude. Elle paraît pourtant bien naturelle, et même indispensable, même si le Hamas n'est pas un Etat et que le parallélisme est un peu boiteux; mais l'horreur ne s'accommoderait pas de distinguos trop subtils – et guère utiles – entre un pouvoir internationalement reconnu et un pouvoir de fait sur une population établie sur un territoire.

Il est vrai cependant que la riposte israélienne, terrible, peut paraître disproportionnée. On parle d'un génocide; cela n'est pas évident. Mais le gouvernement de M. Netanyahu a clairement affirmé sa volonté d'éradiquer le Hamas, et cela se fait dans le sang et les ruines. Or cet objectif est illusoire. Le Hamas cache-t-il ses combattants derrière la population civile? Il faut plutôt admettre que la population civile, enclavée à Gaza depuis des décennies, dépend largement du Hamas, existe et pense par lui. Les survivants des massacres actuels, meurtris pour la vie, perpétueront la lutte du Hamas. Israël devrait donc revoir ses objectifs et modérer son action.

Au-delà de la condamnation, la Suisse peut-elle faire plus? Il ne serait guère utile de clamer tous les trois jours son indignation et sa compassion. Nous ignorons la nature et l'intensité des relations officielles. On sait que notre armement est en partie acheté à l'industrie israélienne – apparemment non sans soucis pour nous, à suivre l'affaire des drones gravement défectueux qu'elle nous a vendus. S'il existe un partenariat militaro-industriel assez important, il serait peut-être bon de corriger le tir, sans compromettre toutefois outre mesure notre propre réarmement. Il ne convient pas, en revanche, de rompre les relations économiques civiles, ni les relations culturelles ou académiques, sauf à l'égard de partenaires qui s'engageraient dans les actes contraires au droit international ou les soutiendraient; il ne faut pas confondre l'ensemble de la population israélienne avec son gouvernement douteux d'aujourd'hui. Par

ailleurs, il ne faut pas céder d'un pouce sur le respect du droit humanitaire, et la Suisse est peut-être un peu trop discrète à ce propos. Eventuellement pourrait-on rétablir une pleine contribution à l'UNRWA, dont la mise en accusation publique ne nous a pas paru très solide; mais peut-elle encore travailler dans une région à feu et à sang? Quoi qu'il en soit, une attitude plus dure envers Israël n'aurait probablement pas d'autre effet que de nous satisfaire nous-mêmes en nous dédouanant d'un soupçon de complicité tacite. Ce n'est peut-être pas rien en fonction de l'unité morale du pays, mais on ne saurait tout subordonner à cette vision sentimentale.

### Etats-Unis

Quant au prétendu «à-plat-ventrisme» de nos autorités face à l'imprévisible Trump, il ne faut pas en faire une maladie. Envers un personnage brutal et fantasque, dont la puissance est (provisoirement?) considérable, il convient d'être prudent. A moins que des biens essentiels soient en jeu. Or, dans les deux premiers cas cités par M. Mahaim, il s'agit d'affaires de longue haleine, où la position de la Suisse n'a guère d'importance immédiate. Pour le F-35, le contrat est passé; la seule question est de savoir si l'électronique embarquée permettrait aux USA de diriger notre flotte; l'autorité fédérale le nie. Quant au prix et à son dépassement, rappelons que le contrat, signé en juin 2021, l'avait été avec l'administration Biden.

Plus largement, la mise à mal par l'administration américaine d'organisations internationales auxquelles la Suisse a intérêt à participer – et que Genève abrite avec profit – peut nous préoccuper. Mais l'OMC, qui nous tient à cœur, est à la peine depuis de longues années. L'OMS n'a pas les quatre pieds blancs. Nous ne pouvons guère rééquilibrer les choses par nos propres forces; il faudrait un travail de fond d'une large coalition internationale.

La souris ne saurait provoquer l'éléphant républicain. La grenouille ne doit pas tenter de se gonfler à la dimension du bœuf.

Jean-François Cavin

## Le PLR et le droit de vote des étrangers

Le PLR Vaud vient de tenir son dernier congrès à Crissier, l'occasion pour la base du parti de se prononcer sur les objets des prochaines votations. Pour rappel, le Conseil d'Etat a annoncé, lors de sa séance du 25 juin dernier, que trois objets cantonaux seraient soumis au vote populaire le 28 septembre 2025. Parmi eux figure une proposition de modification de l'article 142 de la Constitution cantonale, visant à faciliter l'accès des étrangers aux droits politiques au niveau communal.

Cette prochaine votation a déjà fait l'objet d'une prise de position détaillée de la part de la Ligue vaudoise dans le dernier éditorial de M. Félicien Monnier «Droit de vote communal»<sup>1</sup>. Il y était rappelé que le droit de vote doit consacrer une acquisition de la citoyenneté et l'accomplissement du processus

d'intégration dans la communauté nationale, et non servir d'outil à une intégration encore à construire.

C'est donc avec satisfaction que nous apprenons que, lors de son Congrès, le PLR s'est prononcé contre cette révision constitutionnelle. Cette décision mérite d'être saluée, d'autant qu'elle ne semblait pas refléter, jusqu'alors, la position majoritaire au sein du groupe parlementaire libéral-radical. En effet, hormis quelques interventions, peu de députés s'étaient opposés au projet. La Ligue vaudoise, qui s'apprête à faire campagne contre ce projet de modification, se réjouit de constater la récente prise de position du PLR.

Quentin Monnerat

<sup>1</sup> Félicien Monnier, «Droit de vote communal», *La Nation* n° 2282, 27 juin 2025.

## Des révélations qui apportent un nouvel éclairage

Un des policiers lausannois qui sont intervenus il y a quelques jours sur un rodéo routier, au terme duquel une jeune fille s'est malheureusement tuée sur sa mobylette en s'enfuyant, aurait aussi fait partie des agents qui avaient participé, il y a sept ans, à une opération antidrogue où un Africain était décédé au cours de son interpellation (les policiers ayant ensuite été acquittés par la justice).

## LE COIN DU RONCHON

La presse locale publie un long article pour révéler ce lien entre les deux affaires, évoquant une information qui «apporte un nouvel éclairage au drame qui s'est joué». Les partis d'extrême-gauche s'emparent du sujet et

pointent du doigt les violences policières systémiques.

Aux yeux du citoyen lambda, pas vraiment sensible aux thèses complotistes, ces deux interventions ne se ressemblent pas vraiment, et même pas du tout. Mais comment ne pas faire confiance à la presse, qui s'appuie sur des spécialistes en «affaires policières»? En l'occurrence, puisqu'on parle de coïncidence, le journaliste qui signe ces révélations fracassantes est aussi le même qui, il y a sept ans, avait participé à un feuilleton d'articles au vitriol contre l'Académie de police et son directeur.

Le citoyen lambda, pas vraiment sensible aux thèses complotistes, croit volontiers aux coïncidences. Mais comment ne pas faire confiance à la presse, qui s'évertue à nous convaincre que les coïncidences n'en sont pas?